

- b) Pièce falsifiée ou non authentique.

13.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ou non-conformité d'une pièce administrative au délai de 48 h accordé ;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique ;
- c) Absence de la caution de soumission
- d) Chiffre d'affaires dans les Bâtiments et Travaux Publics (BTP) au cours des deux (02) dernières années inférieur à trente millions (30 000 000) de Francs CFA ;
- e) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des deux dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier de construction de Bâtiments ;
- f) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- g) Non satisfaction, au moins, à vingt-quatre (24) critères essentiels sur trente-trois (32).

13.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- c) Absence d'un sous-détail de prix ;
- d) Sous-détail de prix irréaliste et erroné.

13.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des trente-trois (33 critères essentiels ci-dessous :

- a) Présentation sur **3 critères** ;
- b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **08 critères** ;
- c) Le matériel de chantier à mobiliser sur **06 critères** ;
- d) La méthodologie d'exécution sur **11 critères** ;
- e) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **05 critères**.

14. Attribution du Marché

Le Maire de la Commune de Kolofata, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins-disante** après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

15. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de Kolofata, Cellule d'Appui au lancement des offres, sise dans l'enceinte de la Commune de Kolofata.

Ampliations :

- PREFET MAYO-SAVA (pour information)
- DDMAP/SMI (pour archivage)
- ARMP (pour publication au JDM)
- PRESIDENT/CIPM (pour information)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire)



« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
DU 25/4/25 N° 90C / AAONO/C-KOLOFATA/CIPM-TBEC/2025
EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN
LOGEMENT D'ASTREINTE POUR ENSEIGNANT A L'EP DE TOLKOMARI (LOT 1) ET LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE POUR ENSEIGNANT A L'EP DE KERAWA (LOT 2),
COMMUNE DE KOLOFATA, DEPARTEMENT DU MAYO SAVA – REGION DE L'EXTRÊME-NORD

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINEDUB-EXERCICE 2025,
"A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »

9. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra, joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 13 du DAO, d'un montant de quatre cent mille (400 000) francs CFA) par lot, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

NB : la caution de soumission doit être assortie du récépissé de consignation du CDEC.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

Les offres parvenues après les date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

10. Ouverture des plis

23 MAI 2025

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps le _____ à 10 heures 00 précises dans la salle de réunions de la MAIRIE DE LA COMMUNE DE KOLOFATA, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

11. Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à vingt (20) jours calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

12. Délai d'exécution des travaux

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de trois (03) mois calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, date de signature du contrat.

13. Evaluation des offres;

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- 1^{ère} étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- 2^e étape : Évaluation technique des offres administrativement conformes.
- 3^e étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

13.1- Critères éliminatoires

13.1.1 : Pièces administratives

- a) Absence d'une pièce administrative ;

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de leur dossier.

4. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, Exercice 2025,

Imputation : _____

Numéro d'autorisation : _____

5. Allotissement

Le présent appel offre est lancé en **deux (02) lots** :

N° du lot	Désignation	Localité	Montant TTC	Caution provisoire	Frais d'acquisition de DAO
01	travaux de Construction d'un logement d'astreinte pour enseignant à l'EP de Tolkomari	Tolkomari	20 000 000	400 000	25 000
03	travaux de Construction d'un logement d'astreinte pour enseignant à l'EP de Kerawa	Kerawa	20 000 000	400 000	25 000

6. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Commune de Kolofata, Autorité Contractante, Cellule d'Appui au lancement des offres sise dans l'enceinte de la Commune de Kolofata.

7. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Cellule d'Appui au lancement des appels d'offres sise dans l'enceinte de la Commune de Kolofata, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de **Vingt-cinq Mille Francs (25 000) francs CFA** par lot, auprès de la Recette Municipale de kolofata.

7. Présentation des offres :

Les documents constituant l'offre sont repartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

8. Remise des Offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la MAIRIE DE LA COMMUNE DE KOLOFATA, Autorité Contractante, Cellule d'Appui au lancement des offres sise dans l'enceinte de la MAIRIE DE LA COMMUNE DE KOLOFATA, au plus tard le **23 MAI 2025** à 09 heures, heure locale et devra porter la mention:

REPUBLIC OF CAMEROON

Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO SAVA

COMMUNE DE KOLOFATA

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO SAVA DIVISION

KOLOFATA COUNCIL

GENERAL SECRETARY

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 006/AAONO/C-KOLOFATA/CIPM-TBEC/2025

DU 28/4/25, EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE POUR ENSEIGNANT A L'EP DE TOLKOMARI (LOT 1) ET LES TRAVAUX
DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE POUR ENSEIGNANT A L'EP DE KERAWA (LOT 2),
COMMUNE DE KOLOFATA, DEPARTEMENT DU MAYO SAVA- REGION DE L'EXTRÊME-NORD

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINEDUB, EXERCICE 2025

MONTANT PREVISIONNEL : 20 000 000 FCFA PAR LOT

IMPUTATION :

NUMERO D'AUTORISATION :

1. Objet de l'Appel d'Offres

Le Maire de la Commune de Kolofata, Autorité Contractante, lance en procédure d'urgence, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de Construction d'un logement d'astreinte pour enseignant à l'EP de Tolkomari (lot 1) et les travaux de Construction d'un logement d'astreinte pour enseignant à l'EP de Kerawa (lot 2), Commune de Kolofata, Département du Mayo-Sava, Région de l'Extrême-Nord.

2. Consistance des travaux

Ces travaux comprennent les opérations suivantes :

- Travaux préparatoires ;
- Terrassement ;
- Fondations ;
- Maçonnerie- élévation ;
- Charpente –couverture – plafonnage ;
- Menuiserie métallique ;
- Menuiserie bois ;
- Électricité ;
- Peinture ;

3. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil.